II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 30 juin 2003
portant nomination d'un membre titulaire du Comité des régions

(2003/504/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions [1].

(2) Un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Wolfgang SENFF, portée à la connaissance du Conseil en date du 27 mai 2003,

DÉCIDE:

Article unique

M. Hermann DINKLA, Mitglied des Niedersächsischen Landtags, est nommée membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Wolfgang SENFF pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 30 juin 2003.

Par le Conseil
Le président
G. PAPANDREOU

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.